

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 05 mars 2025

Publication annuelle sur le surendettement des ménages à Paris

La réunion plénière annuelle de la commission de surendettement des ménages du département de Paris, s'est tenue ce jour sous la présidence de Camille de Witasse Thézy, cheffe de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, avec Tiphaine Leclère, cheffe de service de la prévention et des urgences sociales à la préfecture de région et des membres titulaires et suppléants de la commission.

La commission est composée de 17 membres, incluant le préfet de région, son délégué et ses représentants, le directeur régional des Finances publiques et de Paris, son délégué et son représentant, ainsi que la Banque de France en qualité de secrétaire. La commission comprend également des membres représentant des créanciers, des associations familiales ou de consommateurs, ainsi que des professionnels qualifiés en économie sociale et familiale et dans le domaine juridique.

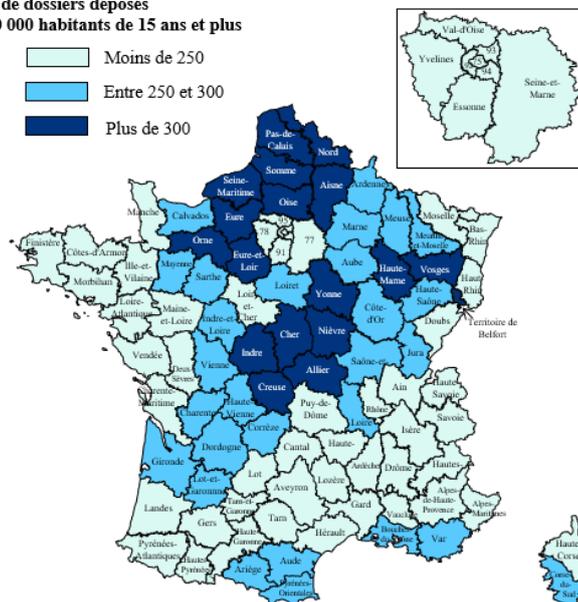
Évolution du surendettement dans le département de Paris en 2024

En 2024, le nombre de dossiers déposés auprès de la commission de surendettement du département de Paris s'élève à 2.821, en progression de 11,6 % par rapport à 2023 (2.527 dossiers déposés). Cette progression est légèrement supérieure à celle observée au niveau régional (+10,4 %) et au niveau national (+10,8 %). Ces dossiers de surendettement concernent 3.042 personnes.

Le département parisien compte 154 dépôts de dossiers de surendettement pour 100 000 habitants en 2024. La région en compte 200. La France métropolitaine compte 245 dépôts de dossiers de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans et plus.

Nombre de dossiers déposés
pour 100 000 habitants de 15 ans et plus

- Moins de 250
- Entre 250 et 300
- Plus de 300



L'endettement des ménages surendettés à Paris

En 2024, l'endettement contracté par l'ensemble des ménages surendettés du département parisien s'établit à 103 millions d'euros. Il se répartit de la manière suivante :

- 42,6 % de dettes à la consommation ;
- 28 % de dettes de charges courantes ;
- 18,1% autres dettes¹ ;
- 11,3 % de dettes immobilières.

L'endettement médian hors immobilier des ménages surendettés s'établit à 21.919 euros (contre 22.718 euros en Île-de France et 17.447 euros en France métropolitaine).

Les effacements de dettes à Paris

En 2024, l'encours des dettes effacées dans le département de Paris s'élève à 36 millions d'euros, soit 31,3 % du montant total des dettes des dossiers clos (contre 24,5 % au niveau régional et 25,1 % en France métropolitaine).

Le montant effacé moyen par dossier est de 28.103 euros à Paris, contre 23 755 euros en Île-de-France et 19 728 euros en France métropolitaine.

La mobilisation de la Banque de France pour accompagner les ménages à Paris

Dans le département de Paris, la Banque de France accompagne les ménages, notamment les plus fragiles financièrement :

- en fournissant [des services d'inclusion financière pour informer, orienter et accompagner les personnes rencontrant des difficultés financières](#)² ;
- en animant un conseil départemental de l'inclusion financière (CDIF) qui, sous la présidence du directeur départemental de la Banque de France, permet de connaître et de promouvoir les dispositifs d'inclusion financière au sein du département, de diffuser le résultat des travaux de l'Observatoire de l'inclusion bancaire au sein des territoires et de capter les préoccupations et les attentes en matière d'inclusion financière.
- en simplifiant les démarches des usagers : depuis la fin d'année 2024 également, le site de la Banque de France « Mes demandes en ligne » permet le [dépôt d'un dossier de surendettement en ligne](#) à deux déposants (avec un co-déposant).

¹ Les autres dettes comprennent les découverts, les autres dettes sociales (dettes sociales, professionnelles, pénales et les dettes diverses (frais avocat, huissier, caution).

² 93% des personnes accompagnées ont été satisfaites de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des demandes de renseignement par la Banque de France. Enquête CSA pour Banque de France. 3 vagues (avril-mai 2024, juillet-août 2024 et octobre-novembre 2024). 9 837 personnes interrogées.

Retrouver des informations plus détaillées sur le surendettement des ménages, comprenant des éléments régionaux et départementaux, dans l' [Enquête typologique 2024](#).

L'ACCUEIL MULTICANAL DE LA BANQUE DE FRANCE POUR LES PARTICULIERS



Contacts presse :

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



Banque de France

nathalie.ravet@banque-france.fr